

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme BOUBARNE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : Mme LEMBEZAT

24 – 65 - ÉCRÊTEMENTS SUR FACTURES D'EAU

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Vu les demandes d'écèlement concernant plusieurs factures d'eau potable,

Vu le règlement du service public de l'eau potable et notamment l'article 40 fixant les modalités de calcul des écêtements sur les factures d'eau,

Vu l'article R2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales qui liste les dossiers relevant du Conseil municipal après avis du Conseil d'exploitation.

Suite aux demandes des abonnés sur leur facture d'eau et après examen technique et administratif des services de la Régie des Eaux, il est proposé d'accorder les écêtements suivants d'un montant total de 6 248,45 € TTC qui se résument comme suit :

Exercice Session	N°	MOTIF	N° FACTURE	MONTANT TTC ÉCRÊTÉ	
				Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT
2024	1	Fuite	20240401900	269,70 €	
2024	2	Fuite	20240501542	453,58 €	525,21 €
2024	3	Fuite	20240400830	4 999,96 €	
			TOTAL	5 723,24 €	525,21 €

Volumes en m³ pour l'eau et m³ pour l'assainissement qui se résument comme suit :

<i>Exercice Session</i>	<i>MOTIF</i>	CUBAGE ÉCRÉTÉ DIRECTEMENT SUR FACTURE	
		EAU m ³	ASSAINISSEMENT m ³
2024	Fuite		28
			28

Après en avoir délibéré, et après l'avis favorable du Conseil d'exploitation qui s'est réuni le 20 mars 2024, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur les écrêtements présentés.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 2 avril 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Publiée le